



## **Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)**

### **Groupe d'experts No.3 sur des "thèmes spéciaux"**

#### **COMPTE RENDU SUCCINCT**

**Réunion des 16-18 novembre 1996**

## **GROUPE D'EXPERTS N° 3 SUR LES "THÈMES SPÉCIAUX"**

### **COMPTE RENDU SUCCINCT**

**16-18 novembre 1996**

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le Groupe d'experts adopte l'ordre du jour [DAFFE/MAI/EG3/A(96)5].

#### **2. Approbation du compte rendu succinct de la réunion des 18-20 novembre 1996**

Le Groupe d'experts adopte le compte rendu succinct [DAFFE/MAI/EG3/M(96)4].

#### **3-9 Personnel clé, obligations de résultat, privatisation, monopoles et entreprises d'État, incitations à l'investissement et pratiques des sociétés**

Le Groupe d'experts :

- Poursuit l'examen des six premières questions inscrites à son mandat sur la base de projets de textes et de contributions soumis par le Président ou des délégations [DAFFE/MAI/EG3(96)16, DAFPE/MAI/EG3(96)17, DAFPE/MAI/EG3(96)18 et DAFPE/MAI/EG3/RD(96)10, DAFPE/MAI/EG3(96)19, DAFPE/MAI/EG3(96)20 et DAFPE/MAI/EG3/RD(96)7, DAFPE/MAI/EG3(96)21 et DAFPE/MAI/EG3/RD(96)9/REV1] ;
- Prend note des nouvelles propositions de textes soumises par des délégations au cours de la discussion ;
- Prend note d'une contribution d'une délégation sur les monopoles [DAFFE/MAI/EG3/RD(96)14] ;
- Prépare des projets d'articles comportant des crochets pour signaler les membres de phrases sur lesquels l'accord ne s'est pas fait et des notes explicatives sur la position des différents pays ainsi que, dans certains cas, des propositions de remplacement au sujet des questions examinées ;
- Convient que ces propositions, ainsi que les commentaires pertinents des délégations figurant dans les documents DAFPE/MAI/EG3(96)16, DAFPE/MAI/EG3(96)19 et DAFPE/EG3(96)21 seront incorporés dans le rapport du Groupe d'experts au Groupe de négociation.

## **10. Autres questions**

### **a) Rapport du Groupe d'experts au Groupe de négociation**

Le Groupe d'experts :

- Examine la présentation des résultats de ses travaux au Groupe de négociation lors de la réunion que ce dernier doit tenir en décembre 1996 ;
- Souligne qu'un très important travail technique reste à faire et qu'il pourrait s'en charger si tel est le souhait du Groupe de négociation ;
- Convient de soumettre le rapport et la lettre de transmission DAFPE/MAI/EG3(96)22 au Groupe de négociation à sa réunion de décembre 1996.

### **b) Prochaine réunion du Groupe d'experts (27-28 janvier 1997)**

Lors de sa prochaine réunion qui doit avoir lieu les 27 et 28 janvier 1997, le Groupe d'experts devra examiner les deux dernières questions inscrites à son ordre du jour (Recherche-développement/Technologie et Obstacles non discriminatoires (critères fondés sur les "besoins du marché") afin de faire rapport au Groupe de négociation sur ces questions lors de sa réunion des 29-31 janvier 1997.